

# RECHERCHE

## QUAND LES ENSEIGNANTS TRAVAILLENT SUR LE TRAVAIL DES ÉLÈVES

Le travail des élèves est relativement méconnu des enseignants, même s'il s'effectue en partie sous leur regard et s'ils sont amenés constamment à le juger. Lors d'une recherche menée auprès de lycéens (*Les lycéens au travail*, PUF, 1997), nous avons voulu en faire un objet d'étude à part entière. Durant différents stages de formation continue, nous avons pu, ces trois dernières années, retravailler et discuter les conclusions de ce travail dans quatre directions principales.

L'aspect le plus immédiatement discuté de la recherche a sans nul doute porté sur le temps de travail des élèves hors établissement, estimé par l'enquête à 11 h 30 en moyenne, un temps que ni l'origine sociale, ni les résultats scolaires ne permettaient de différencier. Le manque de travail des élèves restant une explication extrêmement répandue de l'échec scolaire pour les enseignants, les stages furent l'occasion de nombreuses enquêtes partielles sur le nombre d'heures de travail effectuées par leurs propres élèves. D'autres enquêtes ont porté sur le temps de travail demandé par une même équipe pédagogique, ce qui eut pour effet de délimiter un « malentendu » structurel dans le jugement sur le travail, les sommes obtenues étant souvent irréalistes (ou, au contraire, particulièrement faibles dans certains collèges).

Le jugement global enseignant sur le « manque de travail » des élèves a pu être affiné par les enquêtes réalisées par les stagiaires, concernant, par exemple, l'avis de leurs collègues sur le travail à la maison. On a pu ainsi mettre en relief quelques malentendus tournant au cercle vicieux. Le travail à la maison n'est pas évalué, disent les enseignants parce qu'il est peu ou mal fait ; mais, disent les élèves, il n'est pas fait parce qu'il n'est pas évalué. Par ailleurs, si pour les enseignants, le travail à la maison doit approfondir ou préparer le travail en classe, pour les élèves, il s'agit bien souvent de rattraper un cours mal compris ou mal pris en note, c'est-à-dire aussi souvent de le recopier, voire de le refaire, à l'aide d'an-

nales ou d'autres cours, un travail souvent consommateur de temps.

La troisième direction de travail a concerné une figure idéaltypique fort répandue chez les élèves de milieu populaire : le forçat de l'école, figure de sérieux scolaire et d'adhésion au discours méritocratique de l'école, dont les efforts sont peu ou mal rémunérés en termes de notes et de valorisation scolaire. Les participants au stage ont reconnu cette figure, et en ont affiné la description de multiples manières en s'appuyant sur leur expérience, mais ont eu davantage de difficultés à imaginer que proposer au forçat. La piste la plus simple à explorer à cet égard a été celle de la réduction des implicites scolaires dans la définition du travail et des critères d'évaluation. Mais en ce qui concerne la manière d'apprendre, les groupes sont en général bien plus hésitants. A souvent été évoqué le problème de l'évaluation du « forçat » : tenir compte des efforts faits peut motiver l'élève, mais finit par construire un jeu de faux-semblant face à la butée, bien réelle, des enjeux scolaires : passages, examens, orientations. Cette dimension du travail a pu entraîner des discussions assez vives sur la « valeur » du travail dans le système scolaire aujourd'hui, certains enseignants la contestant en tant que telle, au profit d'une valorisation stricte de l'efficacité, et finissant le stage pour ainsi dire à front renversé : les élèves étant cette fois du côté de l'effort, loin du « manque de travail » initialement diagnostiqué.

Un tel travail peut être considéré comme un travail sur les représentations permettant de déplacer, ne serait-ce que légèrement, le cadre de perception du travail des élèves, mais aussi sur la construction d'une posture professionnelle plus interrogative qu'assertive sur la définition et l'effet de ses propres consignes de travail dans les classes.

Anne BARRÈRE, Université Lille 3

# RESSOURCES

## LA DIV ET SES CENTRES DE RESSOURCES

La Délégation interministérielle à la Ville (DIV) a, parmi ses principales missions, la mise en œuvre de la politique de la Ville, l'animation et la coordination des réseaux des professionnels du développement social urbain et le suivi des contrats de ville. Pour informer, faciliter les échanges et l'animation du réseau des partenaires et des acteurs de la politique de la Ville au plan national, elle dispose depuis 1993 d'un Centre de ressources situé à Saint-Denis. Ouvert au public sur rendez-vous, il exerce les activités de centre de documentation spécialisé. On y trouvera les textes officiels, un fonds documentaire informatisé (ouvrages, revues, littérature grise), des bases de données d'expériences, des bases de données cartographiques et statistiques relatives à la géographie prioritaire.

Son site Internet rassemble :

- les dernières informations concernant la politique de la Ville ;
- les rapports et documents officiels récents ;
- les différentes publications du Centre : le *Bulletin du Centre de ressources de la DIV* (consultable sur le site), la *Lettre de la DIV* (mensuel d'information), le *Supplément*

à la Lettre de la DIV (fiches techniques), *Comme la ville*, ainsi que les ouvrages des différentes collections (ouvrages de la collection « Rencontres des acteurs de la ville ») ;

- des renseignements pratiques sur les dispositifs et les acteurs : on trouvera ainsi la liste et les coordonnées des différents centres de ressources régionaux (Lyon, Strasbourg, Lille, Nantes, Toulouse, Amiens, Saint-Denis-de-la-Réunion et Sarcelles) qui relaient l'action du Centre de ressources national ;

- la base de données I-ville qui permet aux acteurs de la politique de la Ville de faire connaître les expérimentations et innovations dans un grand nombre de domaines. De nombreux documents sont directement accessibles et la base s'enrichit quotidiennement.

On peut, par exemple, prendre connaissance (ou télécharger) de la synthèse du rapport « Souffrances et violences à l'adolescence » remis à Claude Bartolone en novembre 2000 (il contient les 100 propositions pour une prévention globale et notamment en milieu scolaire), du dispositif « Rapprocher les familles et l'école : des parents-relais dans les collèges » mis en place dans des établissements de Mar-

seille ou de la note de synthèse « Éducation et sites pilotes » réalisée par la DIV en décembre 1999 et qui précise les objectifs et les axes prioritaires des volets éducation des contrats de ville.

La recherche peut s'effectuer à partir d'un ou de plusieurs critères : par titre, par auteur, par date, par territoire ou région concernée, mais aussi par dispositif (par exemple *ZEP*, *REP* ou *Contrat Éducatif Local*) ou par thèmes (par exemple, *lutte contre les exclusions*, *éducation*, *famille*, *citoyenneté*, *politique de la Ville*, *prévention et sécurité*...).

Jean-Paul CHANTEAU  
INRP-CAS

Centre de ressources national de la DIV :  
194 avenue du Président Wilson, 93217  
St-Denis-la-Plaine Cedex. Tél. : 01 49 17 46 72.  
Site Internet : [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr)  
<http://i.ville.gouv.fr>

*Nota* : Dans le dernier bulletin, nous avons omis de mentionner les coordonnées de « Profession Banlieue », un des centres de ressources régionaux de la DIV : Profession Banlieue, 15 rue Catulienne 93200 Saint-Denis.  
Tél. : 01 48 09 26 36, Fax : 01 48 20 73 88  
e-mail : [profession.banlieue@wanadoo.fr](mailto:profession.banlieue@wanadoo.fr)